



RAPPORT D'ACTIVITÉ
Chantiers Educatifs
2022

Prévenir

SOMMAIRE

Introduction	P.4
Philosophie d'intervention	P.6
L'association Prévenir	P.8
Le conseil d'administration	P.8
Le projet associatif	P.9
Statistiques générales de la Prévention Spécialisée en Isère Rhodanienne	P.10
Les Chantiers Educatifs en Isère Rhodanienne	P.11
Les chantiers permanents	P.12
La mise à disposition	P.18
Les chantiers d'équipes	P.18
Les chantiers vacances	P.21
Chiffre d'affaires réalisé	P.22

Introduction

L'arrivée d'un nouveau Directeur n'est jamais sans conséquences pour une institution et encore plus lorsque cette dernière cumule à elle seule 45 ans d'existence. Au-delà des mouvements qu'elle peut produire, cette « arrivée » est une occasion unique, commune aux premières fois, de prendre le temps de rencontrer l'autre dans son entièreté ; de se donner cette liberté de chercher à comprendre le fonctionnement, la pratique, la philosophie ; de questionner ou de remettre en question, un ordre établi, des prérequis, une manière de penser, toujours dans l'optique de faire évoluer notre pratique éducative et les réponses apportées aux personnes accompagnées.

Comprendre les contours de la Prévention Spécialisée s'est avéré être un indispensable pour mesurer la spécificité de ce cadre d'intervention qui a vu son institutionnalisation s'officialiser avec l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 et les circulaires afférentes. Pour autant, l'histoire de la Prévention Spécialisée puise ses origines durant la Deuxième Guerre Mondiale à travers l'expérimentation portée par François DELIGNY qui a proposé une intervention innovante, l'aller vers, auprès de jeunes en marges, victimes des affres de la guerre qui les ont conduits à la rue, sans familles, sans scolarité, sans buts. Ces expériences menées par des militants associatifs des mouvements d'éducation populaire, mais aussi des juges, des travailleurs sociaux et de l'éducation surveillée se sont poursuivies durant l'après-guerre dans des contextes géographiques différents. Cette nouvelle approche, replaçait les jeunes au centre de l'accompagnement en investissant notamment, le milieu naturel de ces derniers et en leur proposant d'échapper à une destinée toute tracée vers la marginalité. Cette intervention « hors murs » a connu une forte structuration dans les années 1960. Impulsée par une période de croissance économique et un état social fort, le champ de l'éducation spécialisée se professionnalise avec notamment l'apparition du diplôme d'état d'Educateur Spécialisé et s'institutionnalise avec une définition de plus en plus précise des politiques sociales. Les constructions de logements collectifs et de logements sociaux se développent fortement en périphérie des agglomérations. Ces quartiers deviendront plus tard les « banlieues » ou les quartiers populaires visés aujourd'hui encore par les politiques de la ville.

Née d'une aventure innovante et militante, circonscrite dans des localités géographiques éparses, la Prévention Spécialisée se précise. Elle se voit dotée d'un texte législatif, organisateur de pratiques permettant à chacun de se définir dans un ensemble, tout en gardant des spécificités locales, inhérentes à ce désir et à « une méthodologie » de prise en charge adaptée aux milieux dans lesquels elles s'exercent. Ainsi, l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 officialise les Clubs et Equipes de Prévention initialement créées en 1963, sous l'impulsion de Georges POMPIDOU, alors Premier Ministre.

La circulaire, Santé, Jeunesse et Sports du 17 octobre 1972, précise que la prévention réalisée par les Clubs et Equipe est une action spécialisée qui se différencie de la prévention naturelle réalisée par les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les patronages, les maisons des jeunes et de la culture, ... Elle se différencie également de l'Action Educatrice en Milieu Ouvert à laquelle il est recouru dans le cadre de la Protection de l'Enfance en danger et qui est plus individuelle. La Prévention Spécialisée est vue comme une action spécifique, complémentaire des autres formes d'action sociale, dont son action est développée dans un milieu où les phénomènes d'inadaptations sociales sont importants.

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 annonce une ère nouvelle pour les acteurs de Prévention Spécialisée. Opérant selon le principe des blocs de compétences, elle organise le transfert du domaine sanitaire et social sous la responsabilité de l'Etat vers les Conseils Généraux. La Prévention Spécialisée, intégrée à l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouve ainsi sous la responsabilité des Présidents des Conseils

Généraux. La loi du 6 janvier 1986 adapte la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale.

Très largement associatives, nombre de structures eurent à faire face à une demande de clarification de leurs missions, et certaines se virent mises en concurrence par le système des appels d'offres, ou alors purement et simplement déconventionnées. Manquant cruellement de repères, les conseillers généraux ont reproché un manque de lisibilité de l'intervention des éducateurs de rue, encore fortement imprégnés des notions de respect de l'anonymat et de non-institutionnalisation de leurs pratiques.

L'ordonnance du 1er décembre 2005 relative aux procédures d'admission à l'Aide Sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, assimile les structures de Prévention Spécialisée à des établissements sociaux et médico-sociaux relevant désormais de la loi du 2 janvier 2002, réformant l'action sociale.

La Prévention Spécialisée s'inscrit dans la politique de Protection de l'Enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma Départemental de Protection de l'Enfance et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département. Dans le domaine de la Protection de l'Enfance, la prévention concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données de contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance donne à la prévention une dimension multiple susceptible de mieux prendre en compte les aspects médicaux, médico-sociaux, sociaux et éducatifs du quotidien d'un enfant, mais également de celui de ses parents. Cela suppose la mise en synergie de compétences professionnelles diverses visant à la réalisation d'actions de prévention variées et bien articulées entre elles

En 2016, le rapport d'orientation relatif à la Prévention Spécialisée en Isère a redéfini les contours d'intervention. Ainsi, le public cible de la Prévention Spécialisée sont les jeunes de 12 à 18 ans, avec une attention maintenue concernant les jeunes de 18 à 20 ans. La Prévention Spécialisée intervient en direction des jeunes en rupture ou en risque de marginalisation, d'isolement ou de ségrégation sociale et culturelle et des jeunes en situation de conflit ouvert ou non avec leur environnement.

Les territoires d'intervention de la Prévention Spécialisée sont les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active de la politique de la ville du fait que ces territoires concentrent le plus grand nombre de familles rencontrant des difficultés socio-économiques.

Dans son rapport de 2016, le département définit trois axes prioritaires d'intervention – la prévention du décrochage scolaire des collégiens - la prévention de la radicalisation des jeunes – l'insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle des jeunes.

Cinquante ans après son institutionnalisation, la Prévention Spécialisée occupe une place essentielle dans les dispositifs de la protection de l'enfance. En effet, les textes qui la définissent lui confèrent une plasticité qui facilite son adaptation à l'évolution des problématiques des jeunes, notamment à travers un diagnostic et une analyse territorialisée, des dysfonctionnements sociaux et des phénomènes d'inadaptation.

Ce rapport d'activité s'inscrira pleinement dans la pratique de la Prévention Spécialisée, à la fois un support d'observation à l'évolution du territoire concerné, à la mise en mots des actions menées, mais également un outil d'évaluation des besoins repérés et des orientations à prendre pour y répondre.

Philosophie d'intervention

Dans le cadre de son habilitation par le Département de l'Isère, l'Association PRÉVenIR participe à la prévention des décrochages et ruptures vis-à-vis de la famille, de la scolarité, de la vie professionnelle et affective qui caractérisent ces publics et multiplient les risques d'errance, de solitude, de maltraitance, de soumission aux pressions du groupe. A l'égard de ces publics en rupture, les éducateurs de Prévention Spécialisée proposent et assurent un accompagnement éducatif individuel et collectif. La démarche préventive se déploie au cœur de tensions multiples qui impliquent des jeunes, que ces derniers en soient les auteurs ou les victimes. A l'égard de ces publics, les éducateurs de Prévention Spécialisée interviennent en direction du jeune ou du groupe de jeunes et de l'environnement familial et social. Ce travail impose l'exercice d'une présence quotidienne dans les quartiers et une disponibilité auprès des structures d'accueil scolaires, sociales et de loisirs.

Ces réponses s'inscrivent dans un principe de partenariat, pierre angulaire de la démarche de Prévention Spécialisée, inscrit dans les textes de l'Arrêté du 4 juillet 1972, sous le vocable de « collaboration ». PRÉVenIR veille à prendre en compte de façon collaborative les personnes (habitants, acteurs non-institutionnels) concernées et impliquées lors de l'élaboration des projets d'actions éducatives. Pour autant, l'intervention de la Prévention Spécialisée s'inscrit dans un territoire donné et s'articule avec d'autres actions menées dans le cadre des politiques publiques (protection de l'enfance, prévention de la délinquance, politiques éducatives locales et d'insertion...). La participation de la prévention spécialisée aux dispositifs ou aux instances qui en découlent localement apparaît alors comme nécessaire et indispensable. La participation de la Prévention Spécialisée aux politiques transversales, la place dans un réseau partenarial où chacun doit tenir sa mission, connaître et respecter celle des autres.

« La Prévention Spécialisée se définit comme une réponse à une demande plus ou moins implicite exprimée par un milieu. Elle s'apprécie à l'aide de caractéristiques dont les unes sont objectivables par des données sociologiques (caractéristiques externes) et les autres doivent être évaluées par des enquêtes sur place (caractéristiques internes à chaque expérience de prévention, moyens en personnel, type d'activité, moyens pour les réaliser). »¹ En ce sens, PRÉVenIR s'engage dans un travail de proximité avec les élus des territoires d'intervention, afin de contribuer à une lecture plus juste des besoins exprimés par les personnes en contacts ou accompagnées tout en respectant notre rattachement aux missions de l'aide sociale à l'enfance, qui nous lient aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, relatives au secret professionnel.

Afin de garantir la mise en œuvre de nos missions et la solidité du lien de confiance qui peut s'établir avec le public accompagné, les équipes éducatives s'appuient sur les principes méthodologiques intangibles qui fondent la spécificité de la prévention spécialisée.

- L'absence de mandat nominatif et l'un de ces principes fondamentaux dont découlent les autres. Il exprime la nécessité de n'être mandaté par aucune décision de prise en charge émanant d'une autorité administrative ou judiciaire. Ce principe implique de recueillir l'adhésion de la personne avant d'envisager de travailler ensemble.
- La libre adhésion du public, une relation librement choisie. Chacun est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser la relation éducative proposée par l'éducateur. Ce principe exprime la démarche « d'aller vers » en respectant le temps nécessaire à l'établissement d'une relation.
- Le respect de l'anonymat (une action qui exige discrétion et confidentialité) assure au public qu'il n'y a aucune représentation personnalisée, tel qu'un dossier, à leur égard. Ce principe découle

¹ BO Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention p.24

directement des deux autres : l'utilisateur ayant la maîtrise du maintien ou non de la relation, l'anonymat lui offre une garantie supplémentaire.

- La non-institutionnalisation des pratiques, un nécessaire maillage des institutions. La Prévention Spécialisée peut être amenée à créer des réponses inexistantes dans le quartier où elle exerce. Elle doit donc pouvoir s'adapter aux évolutions des difficultés d'un quartier et par la même éviter la fixité et la rigidité d'un cadre institutionnel établi. Si l'action se révèle pertinente et doit perdurer car il s'avère qu'elle a répondu aux besoins préalablement constatés, un passage de relais avec d'autres institutions, d'autres partenaires de quartier sera à établir.

- Le travail en équipe pluridisciplinaire et le partenariat. Ce principe s'inscrit dans le cadre des missions de la Prévention Spécialisée dans la mesure où il n'est pas possible pour les éducateurs d'agir seuls. Ils se doivent de travailler en réseau et en complémentarité avec d'autres intervenants sociaux, d'autres professionnels.

L'association Prévenir

Le conseil d'administration

De l'Association PREVENIR 2022

Personnes Physique

Mme BERTHOT Annie Présidente,
M. ROBERTO Sansoro Vice-Président,
Mme DUMONT Josette Trésorière,
Mme RONZON Mireille Trésorière Adjointe,
Mme SCARPONI Monique Secrétaire,

M. CONTE Gilbert,
M.SALAS Eric,
Mme JAMEY Véronique,
Mme GARNIER Maryvonne,
Mme DIDIER Odile,
Mme HAMARNIA Sylvie,

Entre Bièvre et Rhône

Mr MONDANGE André,
Mme THUDEROZ Maria-Dolorès,
Mme GIRAUD Dominique.

Vienne Condrieu Agglomération

Non nommé

Le projet associatif



Association PRÉVenIR
PRÉvention en Isère Rhodanienne

Un projet pour penser et dire, inventer et agir ensemble.

PROJET ASSOCIATIF

*Un projet pour
Penser et Dire,
Inventer et Agir
Ensemble.*

Un public	S'adresse à un public d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et leur famille qui traversent une période difficile.
Une mission	Détient une mission départementale de prévention spécialisée. S'inscrit dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance ¹ . A un devoir de protection de l'enfance et développe ses activités dans le cadre de la loi. Est signataire de la Charte départementale de la prévention spécialisée et de l'animation de prévention ² qui affirme sa place de partenaire dans les politiques d'action sociale et de prévention jeunesse du département de l'Isère.
Des initiatives	A un devoir de protection de l'enfance et développe ses activités dans le cadre de la loi 2002-2 ³ . Est en capacité de développer des actions innovantes, nouvelles en fonction des besoins des jeunes et de leur famille repérés par les professionnels.
Une éthique	Amène chaque personne à l'affirmation de ses désirs, lui permet de développer son pouvoir d'agir pour se projeter dans l'avenir et atteindre ses buts. Veille au respect de la personne, de sa dignité, de sa vie privée et à la confidentialité des informations qui la concerne. Contribue à une démarche de solidarité et participe à la lutte contre les inégalités sociales.

¹Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi n° 2007-293 du 5/03/2007 réformant la Protection de l'Enfance.
²Charte de la prévention spécialisée et de l'animation de prévention en Isère – 2014.
³Loi n°2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et textes subséquents.

Projet Associatif PRÉVenIR – 2014 – relecture et modifications 11/2018

Projet Associatif PRÉVenIR – 2014 – relecture et modifications 11/2018

2

Association PRÉVenIR
PRÉvention en Isère Rhodanienne

Un projet pour penser et dire, inventer et agir ensemble.

Éduquer	Permettre à chacun d'accéder à son autonomie, de prendre sa place dans la société dans le respect de sa singularité et de sa dignité.
Promouvoir	Percevoir, repérer, dévoiler le meilleur des ressources individuelles et collectives pour progresser vers un mieux vivre.
Prévenir	Veiller, écouter, identifier les difficultés, mettre en mots, énoncer les dangers perçus, donner des éléments pour éclairer des choix responsables et encourager la réflexion. Donner confiance plutôt que d'interdire de faire. Accompagner vers une prise de conscience et apporter un soutien. Éviter autant que faire se peut les passages à l'acte ou les situations de violence en ouvrant la parole.
Protéger	Etre disponible pour cheminer en toute confiance avec l'autre, et l'accompagner pas à pas. Proposer un cadre qui permet de s'approprier des repères pour éviter les conduites de mise en danger. Recourir à la loi, si nécessaire, chaque fois que la situation l'impose. Oser prendre des risques en toute connaissance de cause. Alerter chaque fois que des besoins fondamentaux ne sont pas pris en compte. Agir chaque fois que les droits fondamentaux ne sont pas accessibles.

Projet Associatif PRÉVenIR – 2014 – relecture et modifications 11/2018

3

Association PRÉVenIR
PRÉvention en Isère Rhodanienne

Un projet pour penser et dire, inventer et agir ensemble.

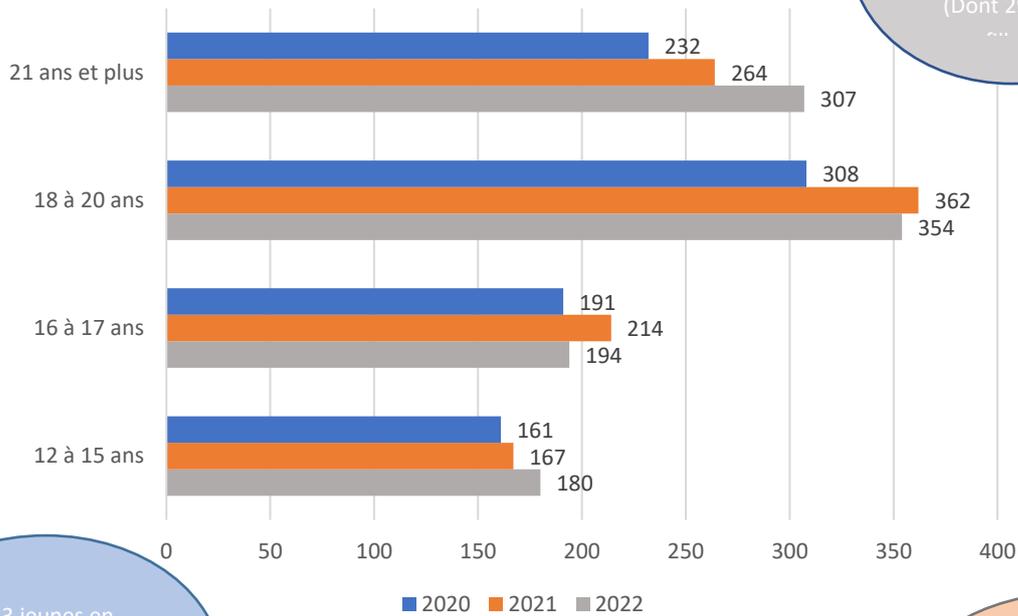
Faire association	Aménager des espaces d'échanges, de débat, de réflexion entre les élus associatifs, les salariés, les usagers et les élus territoriaux de l'association. Et au-delà, pour construire les actions de demain, œuvrer avec d'autres structures dans le cadre de coopération, de mutualisation de nos savoirs faire
Être dans une attitude permanente d'attention d'écoute et de veille	Inscrire la relation dans la durée, le respect et la bienveillance pour tous les jeunes et leur famille. Permettre aux salariés de bénéficier de conditions de travail favorisant la mise en œuvre des missions liées à leur métier. Analyser les évolutions de la société, les partager pour concourir à l'adaptation des politiques publiques.
Être acteur et porteur de propositions	Répondre par des actions adaptées en fonction des difficultés des jeunes et des familles. Réagir à partir de son expertise des espaces de vie et de la connaissance qu'elle a des situations des personnes, Être à l'origine et soutenir des initiatives en lien avec les acteurs locaux. Participer aux différentes instances partenariales (locales et nationales). Argumenter sur les besoins humains et financiers nécessaires à l'accomplissement des actions en cours ou futures. Rendre compte de l'utilisation des moyens mis à sa disposition.
Évaluer les actions mises en œuvre	Poursuivre une démarche d'évaluation en continu pour permettre l'adaptation nécessaire de ses actions. Faire ressortir la valeur de chacune des actions, les donner à lire, à entendre, à voir.

Projet Associatif PRÉVenIR – 2014 – relecture et modifications 11/2018

4

Statistiques générales Prévention Spécialisée en Isère Rhodanienne

Jeunes en relation avec les Educateurs



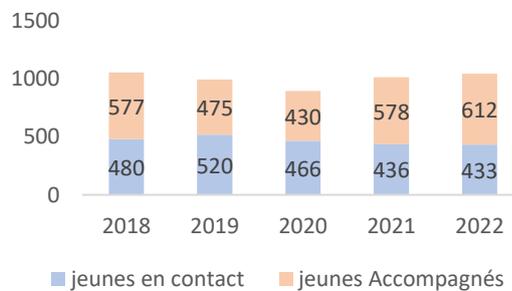
1045 jeunes en relation avec les éducateurs

(Dont 29 % de filles)

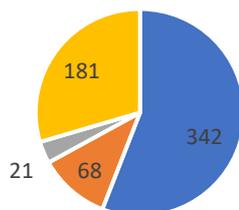
433 jeunes en contact
(Dont 28 % de filles)

612 jeunes Accompagnés
(Dont 40 % de filles)

Evolution du nombre de jeunes

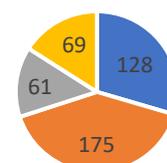


Situation en 2021 des 612 jeunes accompagnés en 2022



■ Accompagné ■ En Contact
■ Sans Nouvelle ■ Nouveaux jeunes

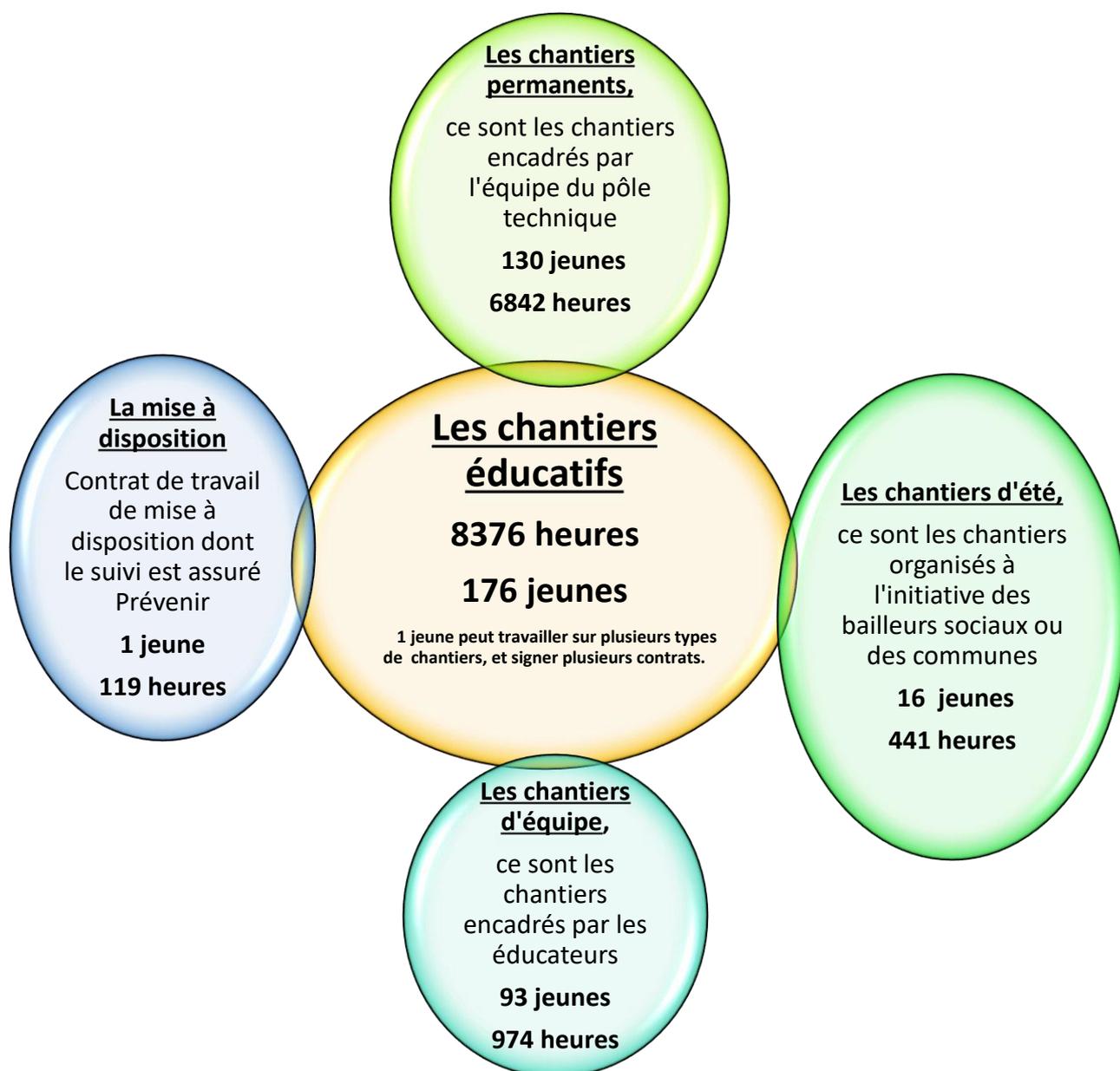
Situation en 2021 des 433 jeunes en contact en 2022



■ Accompagné ■ En Contact
■ Sans Nouvelle ■ Nouveaux jeunes

Les Chantiers Educatifs en Isère Rhodanienne

Un outil dont disposent les équipes éducatives pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.



L'association Intermédiaire **IDEAL** est l'employeur des jeunes qui sont mis à disposition de PREVENIR qui organise les chantiers éducatifs.

Les Chantiers permanents

130 jeunes

102 garçons/ 28 filles

Nombre d'heures 6842 Heures

« Proposer une mise en mouvement par un temps d'inscription
dans un rythme de vie et de travail. »

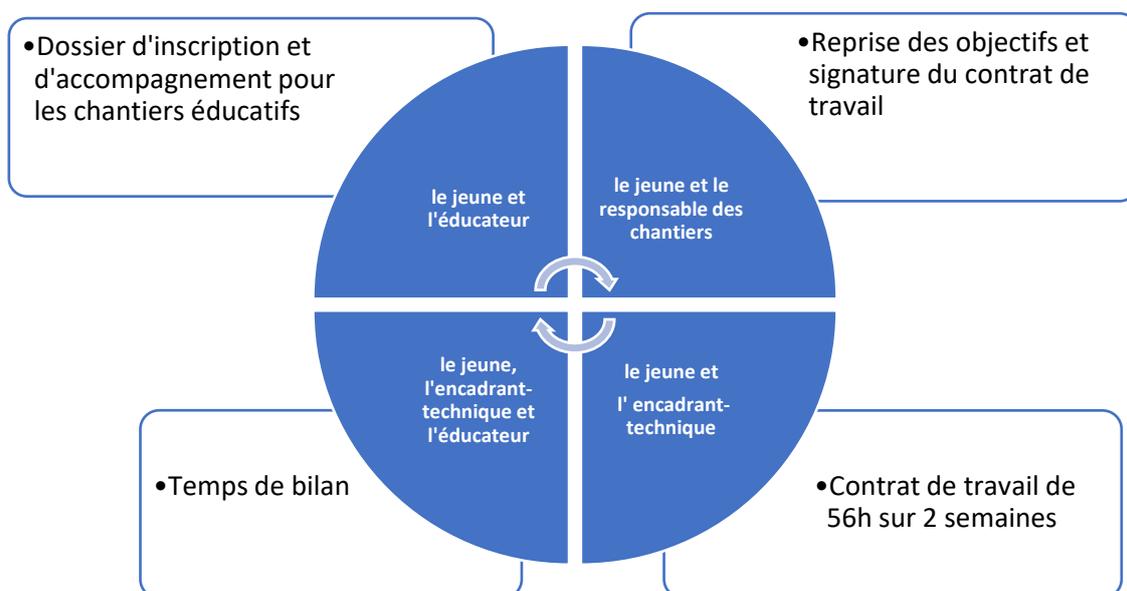
En amont de l'insertion professionnelle, et au croisement des dimensions économique et éducative, les chantiers éducatifs permanents proposent un lieu privilégié d'acquisition des codes sociaux et professionnels.

Etape singulière dans le parcours d'accompagnement éducatif, la dynamique des chantiers permanents vise à susciter chez le jeune le désir de s'inscrire ou se réinscrire dans une démarche de projet d'insertion.

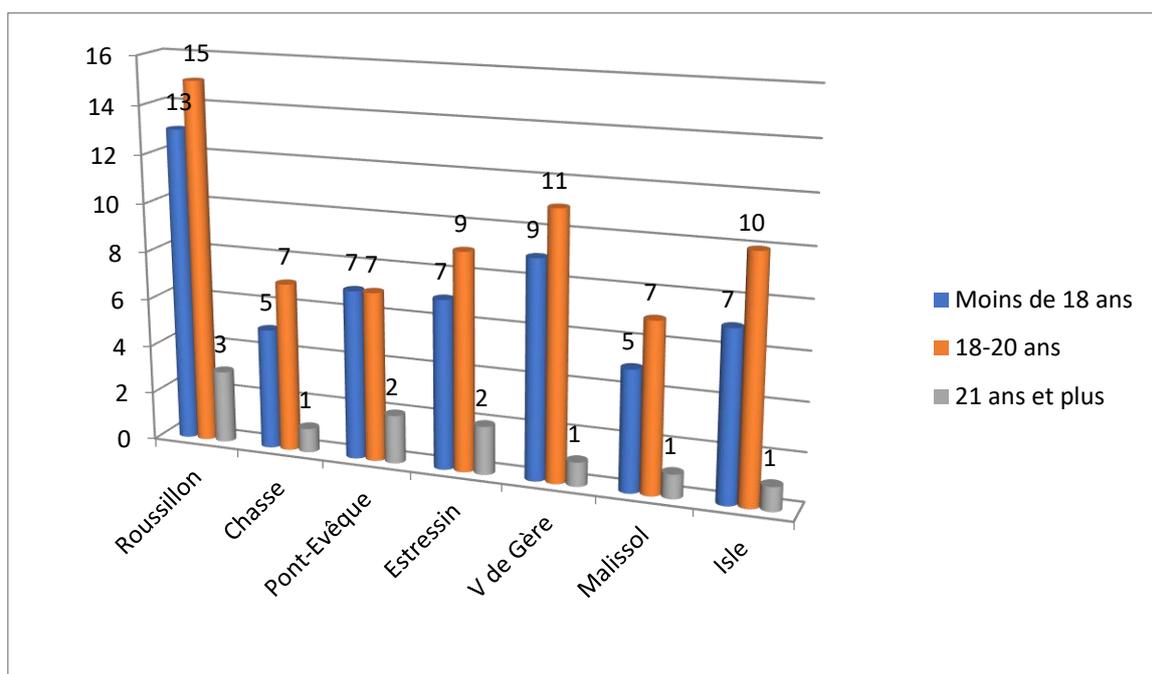
➤ Des objectifs généraux

- Mobiliser et inscrire le jeune dans une dynamique de travail,
- Travailler à partir des compétences et sur les difficultés,
- Permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire,
- Mettre en mouvement par rapport à des projets d'avenir.

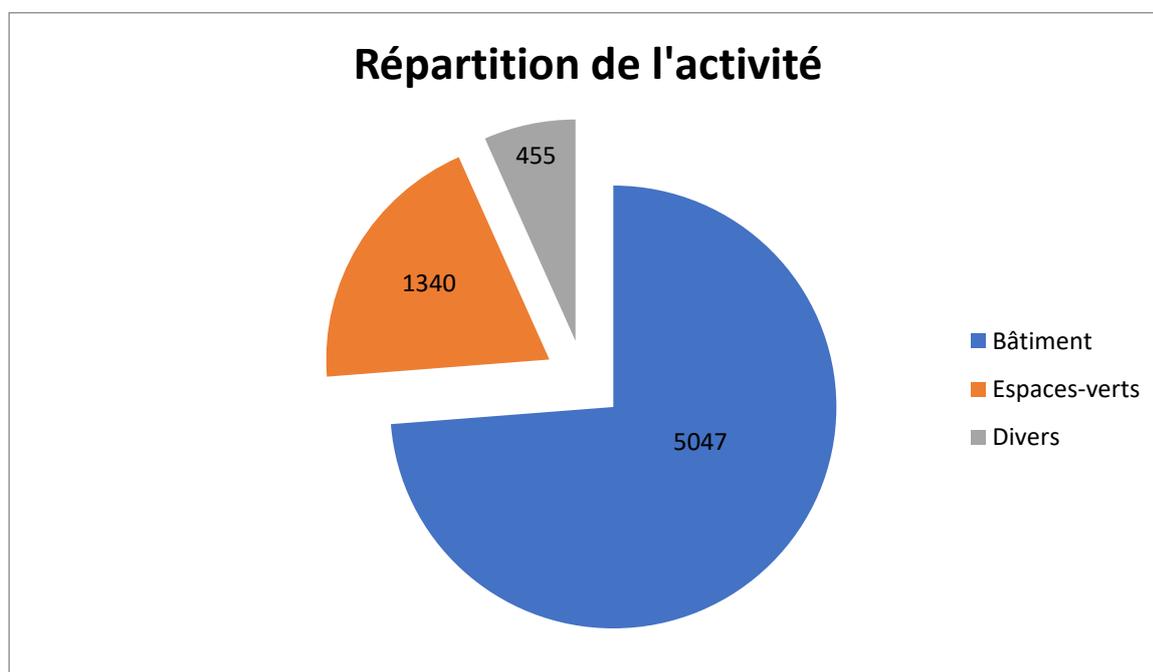
➤ Un parcours par étapes



Répartition des jeunes par âge et par équipe



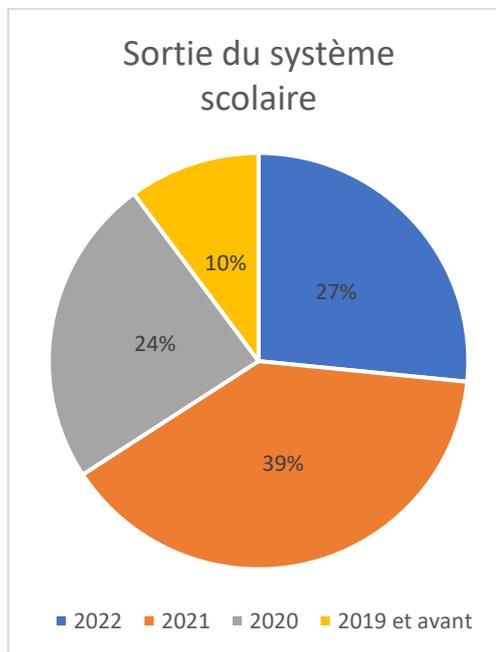
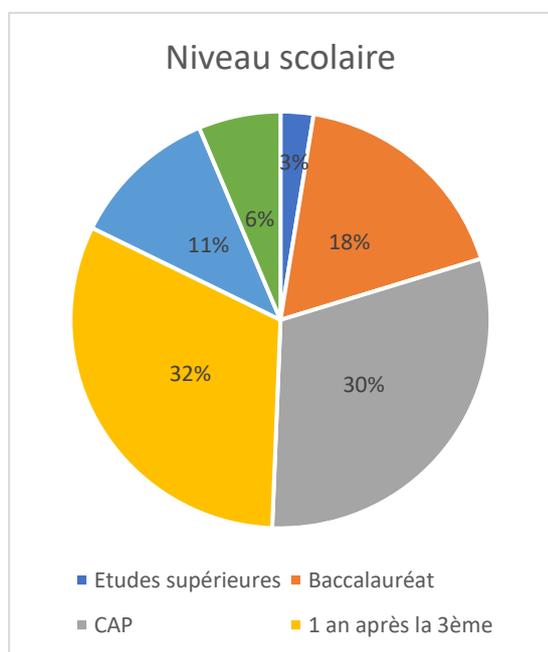
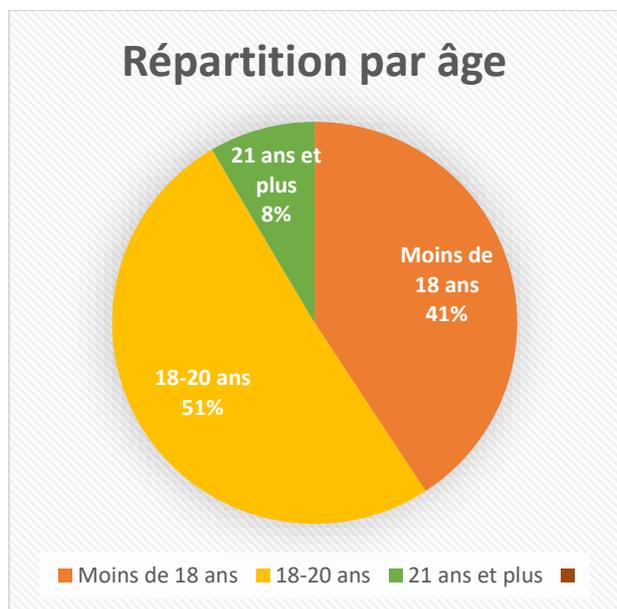
Répartition de l'activité



Δ 6% de ces heures ont été encadrées par les équipes éducatives.

Ces heures correspondent à des chantiers ne nécessitant pas de compétences techniques particulières. Les équipes s'en saisissent lorsque ces chantiers leur permettent une présence « autre » sur leur quartier d'intervention tout en participant à une valorisation forte des jeunes sur leur lieu de vie.

➤ Le profil des jeunes des chantiers permanents



Autres concernent des jeunes issus de l'enseignement adapté ou ayant été scolarisés à l'étranger sans équivalence possible.

50 % des jeunes n'ont pas poursuivi leur scolarité au-delà d'une année après le collège.

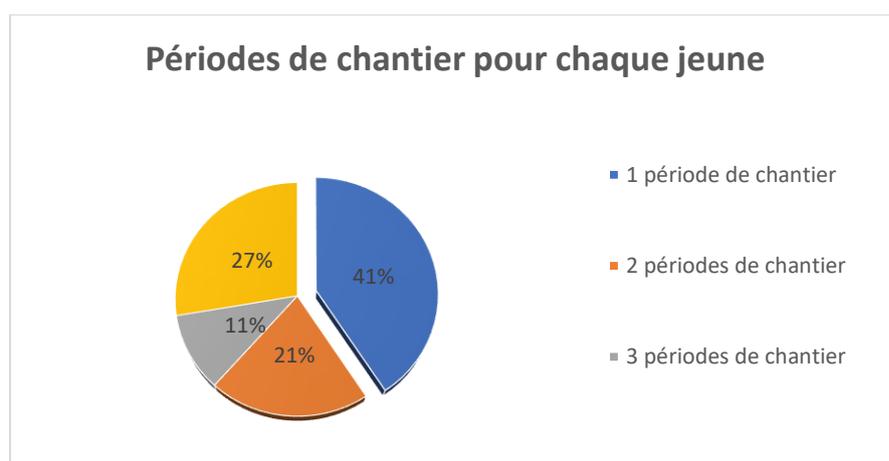
Le public est principalement constitué de jeunes sans solution après leur classe de 3^{ème} ou d'orientations qui ont été faites par défaut, et dans lesquelles, les jeunes ne parviennent pas à s'inscrire dans la durée.

Si 66 % sont décrochés scolairement depuis au maximum un an,

34 % sont sans lieu d'inscription ou inscrits dans des situations d'échecs et d'errance depuis plusieurs années.

Aussi pour ces jeunes, le cadre proposé par les chantiers éducatifs permanents est un point d'arrimage, pour s'inscrire dans un rythme de vie et expérimenter leur rapport au travail dans un cadre bienveillant. Il s'agit alors pour ces jeunes de passer du vide et de l'absence de repères, à un espace où ils sont attendus et accompagnés, où ils peuvent s'essayer et se rassurer, pour retrouver le plaisir et l'envie de faire. A partir de la répétition des expériences, le travail sur les chantiers éducatifs permanents est pour ce public un vrai support de redynamisation sociale et de requalification personnelle.

➤ **Un travail inscrit dans la répétition des expériences**

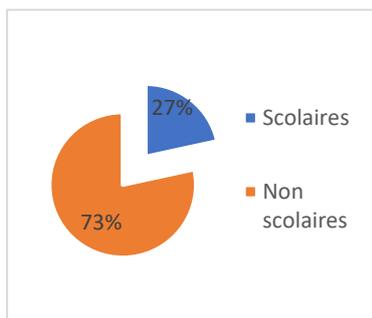


Le travail à partir des chantiers éducatifs permanents s'inscrit dans la répétition des expériences. Un travail éducatif qui se compose sur le long terme dans des allers retours entre un accompagnement avec les éducateurs et des périodes de chantier. Des projets qui s'affinent et se dessinent, dans un travail d'élaboration commune autour du jeune. Et c'est bien de l'un à l'autre - de pendant l'un, pendant l'autre – que les jeunes peuvent avancer vers l'ébauche de ce qui sera la construction de leur devenir.

Si pour certains jeunes le travail d'accompagnement se construit avec des périodes de chantiers éducatifs permanents dans la durée, ceci n'altère en rien l'accès à cet outil éducatif pour de nouveaux jeunes.

Pour 78% des jeunes accueillis sur cet outil, il s'agissait de leur première expérience en chantiers permanents.

➤ Le public scolaire

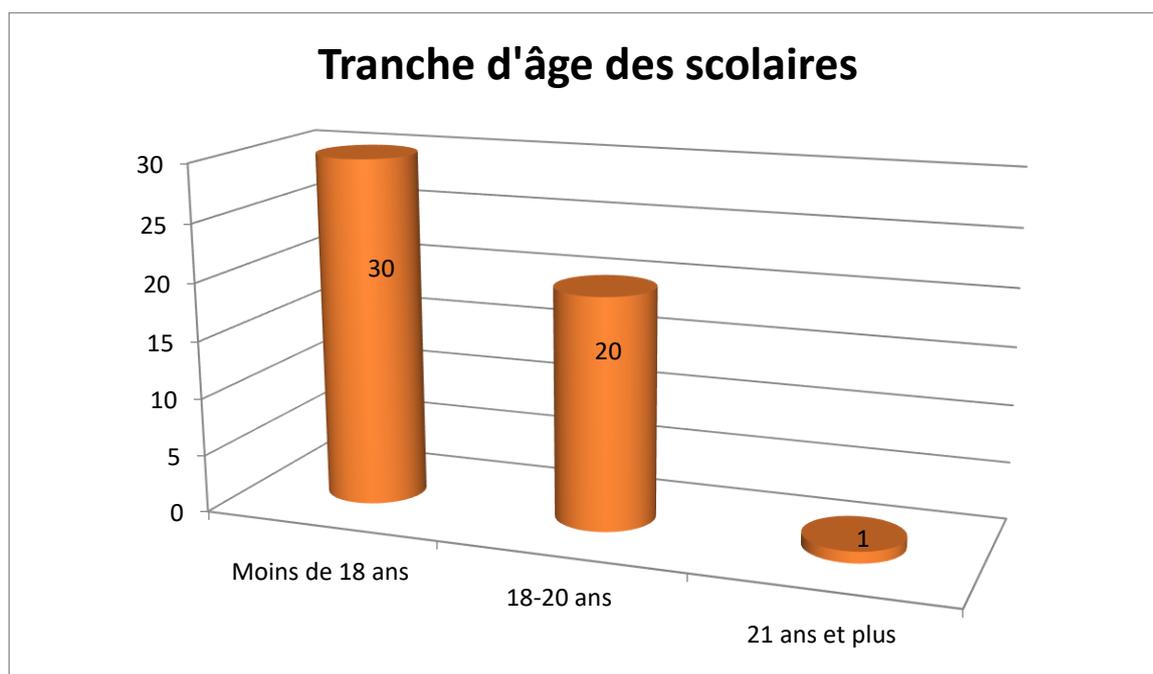


Sur les 130 jeunes qui ont travaillé sur les chantiers permanents, 51 sont des jeunes en scolarité. Bien qu'il ne s'agisse que de période de travail uniquement sur les temps des vacances scolaires, ces heures représentent cette année 27% des heures réalisées, un chiffre en augmentation.

La demande croissante de travail du public scolaire, nous conduit depuis plusieurs années maintenant, à une organisation spécifique de l'outil des chantiers permanents durant les vacances scolaires.

Cette année, plus encore, puisque les éducateurs des équipes ont parfois travaillé en doublure avec les encadrants-techniques, permettant d'accueillir davantage de jeunes tout en garantissant la qualité de travail et d'encadrement.

Pour ces jeunes, si le temps de travail en chantier vient en écho à des situations de scolarité fragile, de précarité familiale, de projet de permis de conduire..., il est aussi de plus en plus une réponse à un besoin de ne pas rester sur le quartier et de combler ce « vide » que peuvent parfois représenter les vacances pour certains jeunes.



➤ Les chantiers... Et après ?

Le chantier éducatif est une étape à partir de laquelle le jeune poursuit l'élaboration de la construction de son devenir.

Inscrit dans le parcours global d'accompagnement éducatif du jeune, le chantier éducatif ne peut donc s'évaluer de manière isolée.

Dans le travail que nous avons mené avec Le Département sur l'évaluation de cet outil, la temporalité a été une notion essentielle.

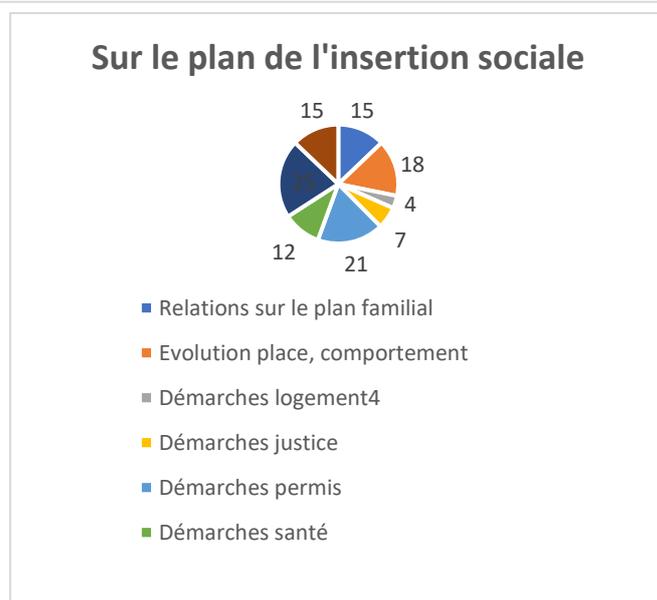
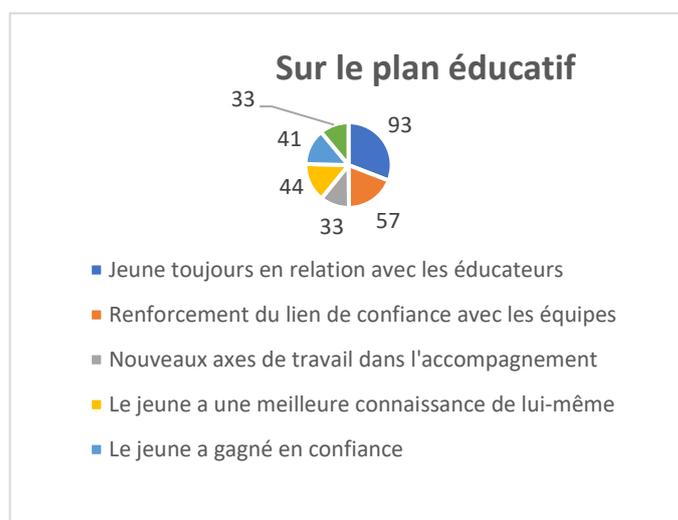
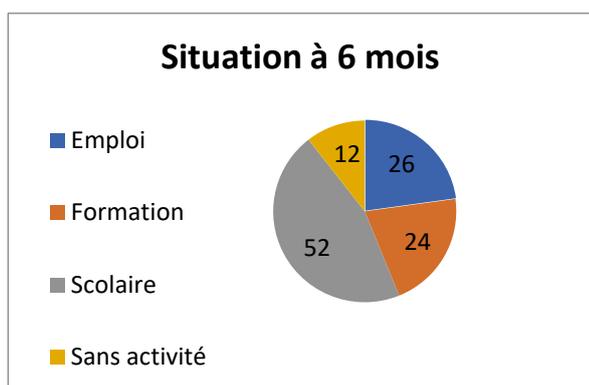
Le temps de l'accompagnement et du travail éducatif qui permet à chaque jeune l'appropriation d'expériences et un engagement dans son parcours.

Afin de garder toute la pertinence de cette évaluation, les parcours de ces jeunes ont donc été étudiés à 6 mois après leur passage sur les chantiers.

Cette évaluation est construite selon 2 critères :

- La situation du jeune
- Les évolutions positives : sur les plans éducatifs, de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle.

L'évaluation suivante porte sur l'ensemble des jeunes ayant travaillé en 2021.



LA MISE A DISPOSITION

La répétition des expériences permet aux jeunes, dans un temps propre à chacun, une véritable assimilation des prérequis professionnels, mais aussi l'acquisition de savoirs faire techniques. Cependant, si ces jeunes nous semblent prêt à avancer, certains ne parviennent pas à accéder à la phase suivante, celle qui serait d'oser se penser en formation ou dans un travail.

Ces jeunes nous amènent à nous interroger sur l'après-chantier, sur un palier supplémentaire qui serait encore un autre intermédiaire, entre le chantier éducatif et le « vrai » monde professionnel.

1 jeune / 119 heures

A la rencontre de cette préoccupation et d'un besoin de personnel aux services des espaces-verts de la mairie de Pont-Evêque, nous avons collaboré sur de la mise à disposition.

Le jeune était dans le cadre d'un contrat de travail de mise à disposition aux services techniques, mais accompagné et porté par PREVENIR.

Ces expériences permettent aux jeunes d'appréhender et de se consolider dans leur rapport au monde du travail pour gagner en assurance dans la suite de leur parcours d'insertion.

LES CHANTIERS D'EQUIPE

Nombre de jeunes 93

37 filles / 56 garçons

Nombre d'heures 974

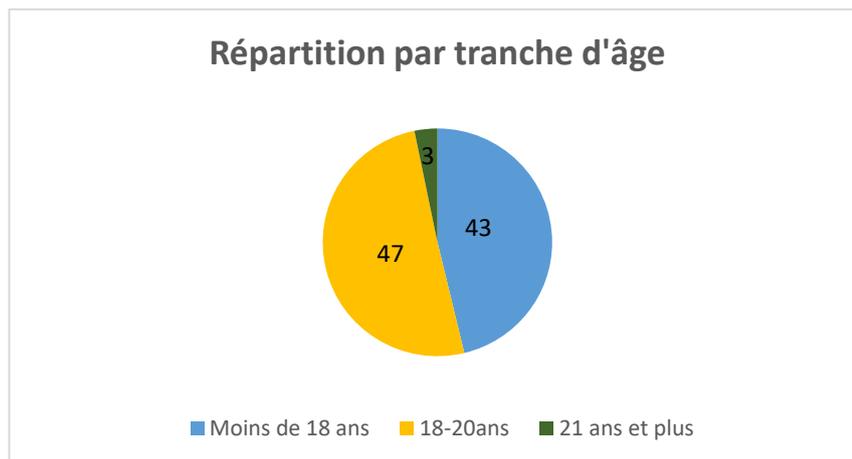
« Utiliser le travail comme support à la relation éducative. »

Dans le travail d'accompagnement des équipes éducatives, ces chantiers permettent de proposer un espace de médiation, qui à partir d'un faire ensemble, permet d'affiner la connaissance du jeune et de sa problématique, tout en entendant le besoin financier.

Certains de ces chantiers d'équipe sont aujourd'hui institutionnalisés au sein de PREVENIR, et ce au travers de deux dimensions :

- la solidarité, avec les « Activités d'Intérêt Collectif et Solidaire »,
- l'activité buffet, avec les « Délices de PREVENIR ».

Toutefois, ces chantiers d'équipe peuvent aussi se construire de manière spontanée en réponse à un projet spécifique ou à une opportunité ponctuelle.



Les chantiers d'équipe sont principalement déployés à destination des jeunes en scolarité.

La précarisation des familles, l'absence d'activités ou de perspective de départ en vacances, ont conduit à une forte demande des jeunes de pouvoir travailler. Face à cette demande grandissante, les équipes éducatives font parfois le choix de privilégier cette médiation dans leur travail d'accompagnement des jeunes et de présence sur les territoires.

➤ Les Délices de PREVenIR

🛠️ **10 jeunes / 51 heures**

Les Délices de PREVenIR est un atelier de cuisine ponctuel, qui propose la confection de buffets, petits déjeuners ou de repas. Encadrés par les éducateurs, les jeunes sont donc amenés à travailler sur toutes les étapes d'une réalisation culinaire.

L'organisation du travail y est pensée comme un espace possible d'autonomie et de responsabilisation de chacun, mais aussi d'entraide.

Activité transversale aux différentes équipes, le cadre singulier des Délices de PRÉVenIR, fait de cet atelier un lieu de rencontre et d'échange : par des regards croisés et partagés de différents professionnels sur les jeunes, par des rencontres de jeunes de différents quartiers, par le contact avec le client lors de la livraison ou du service.

Les Délices de PRÉVenIR fonctionnent en totalité par autofinancement.

➤ Les Activités d'Intérêt Collectif et Solidaire

🛠️ **49 jeunes / 491 heures**

En partenariat ou à la demande d'associations, les activités d'intérêt collectif et solidaires répondent à certains besoins des structures, par la réalisation de travaux ou de services ne nécessitant pas de mise en œuvre technique importante.

Ces activités sont encadrées par les éducateurs et proposent aux jeunes de participer à des travaux qui ont des dimensions fortes d'intérêt collectif et de solidarité.

Pour les jeunes, il ne s'agit pas de faire du bénévolat, mais bien de bénéficier d'une expérience professionnelle singulière. Une expérience accompagnée par les éducateurs, au service d'associations, et en lien avec des bénévoles.

A partir de « ces faire ensemble », les jeunes s’essaient, se sentent utile et prennent conscience et confiance en leurs compétences. Ces expériences sont d’autant plus valorisantes, qu’elles sont reconnues par d’autres, en dehors de tout environnement habituel. L’ouverture, l’accueil et la bienveillance des bénévoles permettent aux jeunes de s’extraire pour un temps de leur quotidien et de s’ouvrir à la rencontre d’autres horizons.

<i>Des Associations...</i>	<i>... Au temps de travail partagé.</i>
Don du sang	Distribution des tracts et participation lors des manifestations et des collectes
Vision Afrique	Tri de vêtements, mise en carton
Secours Populaire	Préparation et rangement lors des braderies
Club de Joutes de Vienne	Divers travaux d’entretien des bâtiments, des extérieurs et des bateaux
Restos du Cœur	Logistique et manutention lors de la collecte nationale Mise en peinture de l’antenne de St Maurice l’Exil
Secours Catholique	Préparation et service de la soupe partagée Mise en peinture du cabanon du jardin partagé
Vienn’Art	Mise en place puis rangement de l’exposition VIAC
NB Graff City	Préparation d’un mur avant graff
Naturama	Remise en état d’un terrain : débroussaillage, bucheronnage
Croix Rouge	Logistique et manutention lors de la collecte nationale
Une vie Un arbre	Mise en place de l’exposition « Arts postaux »



Entretien des locaux des équipes

15 jeunes / 163 heures

L’entretien des locaux des équipes éducatives est également à PREVENIR l’occasion de proposer aux jeunes quelques heures de travail.

Ces interventions nécessaires au sein des locaux, sont une possibilité supplémentaire pour les éducateurs de soutenir le lien avec certains jeunes par des temps de rencontre privilégiée au local et inscrits dans une régularité.

➤ Des chantiers co-construits avec les Mairies

Pas de projet, peu de possibilités de petits jobs, nombreux sont les jeunes qui restent sur le quartier et s’y ennuiant pendant les vacances. C’est à partir de ce constat partagé et de nos propositions d’actions, que se sont co-construits avec certaines communes, des chantiers à destination d’un public ciblé.

En lien étroit avec les services techniques, ces chantiers ont été encadrés par les équipes éducatives des communes concernées. Réponse à un besoin d'activité de la jeunesse, à destination d'un public en difficulté avec les institutions, ou encore en soutien à des projets d'autofinancement pour partir en vacances... Ces chantiers ont permis aux jeunes d'occuper une place dans leur commune, mais aussi de proposer d'autres regards entre les habitants et la jeunesse.

✓ **Chantier désherbage de la Mairie de Vienne**

✚ **15 jeunes / 179 heures**

Depuis l'été 2020, nous collaborons avec la commune sur des chantiers de désherbage des rues de la ville à destination des jeunes viennois vivant en QPV.

Encadrés par les éducateurs de leur secteur, en lien étroit avec les services techniques, sur les périodes de vacances de Pâques puis celles d'été, des équipes de trois jeunes ont travaillé chaque matin au désherbage des trottoirs de la ville.

✓ **Chantier d'auto-financement de la Mairie de Chasse**

✚ **4 jeunes / 91 heures**

Dans le cadre d'un projet de séjour avec les éducateurs, les jeunes ont travaillé sur deux chantiers confiés par la commune. La mise en peinture de la cabine d'arbitre du club de joutes, et la mise en cartons de livres à la médiathèque.

LES CHANTIERS VACANCES

Nombre de jeunes 16

Nombre d'heures 441

« Participer aux dynamiques territoriales »

Ces chantiers se sont organisés à partir de l'initiative des communes, désireuses de proposer des jobs d'été aux jeunes de leur territoire.

Les mairies ont donc sollicité le savoir-faire de l'association pour la mise en œuvre de leur projet.

L'équipe chantiers éducatifs en a assuré l'encadrement, ainsi que l'ensemble de l'organisation sur les plans éducatif et technique.

✓ **Mairie de Septème**

✚ **8 jeunes / 224 heures**

Travaux de mise en peinture de la salle des fêtes.

Ce projet relativement conséquent a permis de penser l'organisation de ce chantier en associant en parallèle à l'équipe de jeunes de la commune en jobs d'été, deux autres équipes de jeunes en chantiers éducatifs permanents.

✓ **Mairie de Pont-Evêque**

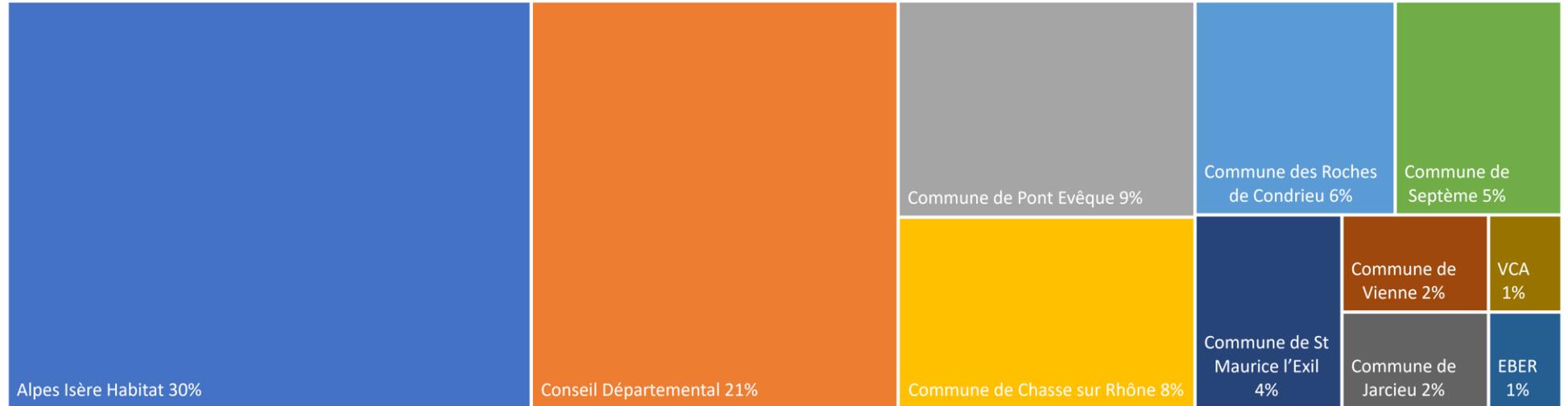
✚ **8 jeunes / 217 heures**

Travaux de mise en lasure de la rambarde du pont de la Véga.

Le choix des jeunes a été fait en concertation entre les médiateurs de la commune et les éducateurs de PREVENIR à partir de situations de jeunes connus ou repérés, n'ayant aucune perspective d'emploi sur l'été.

Chiffre d'affaires réalisé
233 914 €

Collectivités Publiques : 208 232,29€



Commanditaires privés : 25 681,60€

